

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 24 OCT 2016

Affaire suivie par : Hélène de SOLERE
Service Bassin Rhône-Méditerranée et
Plan Rhône
Tél. : 04 26 28 67 26
Courriel : helene.de-
solere@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

à

M. le Préfet de Saône-et-Loire

OBJET : Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du Val de Saône
– TRI du Chalonnais et TRI du Mâconnais.

Par courrier du 26 août 2016, vous m'avez transmis pour avis le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du Val de Saône.

Je vous félicite de la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration de cette stratégie et plus particulièrement pour la bonne articulation avec le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Saône porté par l'EPTB Saône-Doubs sur le même périmètre.

Je prends bonne note du fait que l'EPTB Saône-Doubs a été désigné comme animateur de la SLGRI Val de Saône par arrêté que vous avez pris en date du 04 mars 2016, et que la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire est chargée de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI.

Après instruction de la stratégie par les services de la DREAL de bassin, j'émet un avis favorable à cette stratégie qui est conforme à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et identifie à l'échelle de son périmètre, les mesures qui concourent à la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Conformément à l'article R566-15 du code de l'environnement, il vous appartiendra à l'issue de la phase de consultation que vous menez, d'approuver cette stratégie par arrêté.

Le Pré.
de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône


Michel DELPUECH